

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
9 AOÛT 2023**

MERCREDI, le neuvième jour du mois d'août deux mille vingt-trois (9 août 2023), une séance extraordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celui-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-SEPT HEURES (17 h), à laquelle sont présents :

Madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes
Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas;
Madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;

Formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Narcisse.

ÉTAIT ABSENT

Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-sept heures, sous la présidence de monsieur Guy Veillette, préfet.

2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres présents à l'assemblée constatent que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le *Code municipal* du Québec.

2023-08-185

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation de l'avis de convocation;
3. Adoption de l'ordre du jour;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

4. Autorisation de signature – lettre d'intention de partenariat pour la relance de la centrale de Saint-Narcisse;
5. Période de questions;
6. Clôture de la séance.

Adoptée.

2023-08-186

4. AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'INTENTION DE PARTENARIAT POUR LA RELANCE DE LA CENTRALE DE SAINT-NARCISSE

Considérant que la municipalité de Saint-Narcisse a comme projet de relancer la centrale hydro-électrique de Saint-Narcisse, propriété d'Hydro-Québec et qui est en dormance depuis 2018 ;

Considérant que la municipalité de Saint-Narcisse a eu des discussions avec certains membres de l'organisation d'Hydro-Québec sur un projet de relance de la centrale de Saint-Narcisse et que ceux-ci sont dans l'attente des propositions de la municipalité ;

Considérant que la municipalité de Saint-Narcisse, la MRC des Chenaux, la communauté autochtone Atikamekw de Wemotaci et la communauté Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, seraient les partenaires du projet jusqu'à présent ;

Considérant que la suite de ce projet débouche sur la création d'une société en commandite pour le développement et les opérations du projet, laquelle société permettra aux partenaires investisseurs d'investir et d'en retirer des profits tout en limitant leur responsabilité ;

Considérant que les membres du Conseil ont pu prendre connaissance du projet de lettre d'intention de partenariat pour la relance de la centrale de Saint-Narcisse et que celle-ci fait partie intégrante de la présente résolution ;

Considérant que les dépenses pour la création de la société en commandite seront temporairement réparties et assumées à parts égales par les partenaires et seront remboursées intégralement par la future société en commandite à même les premiers investissements pour le développement du projet ;

Par ces motifs, il est proposé monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Chenaux autorise le préfet de la MRC des Chenaux, monsieur Guy Veillette, à signer pour et au nom de la MRC des Chenaux la lettre d'intention de partenariat pour la relance de la centrale de Saint-Narcisse.

Que monsieur Patrick Baril, directeur général, et monsieur Danny Roy, directeur du service de l'aménagement du territoire, soient nommés au comité de gestion intérimaire du projet ;

Que monsieur Patrick Baril, directeur général, soit autorisé à procéder aux dépenses relatives à la création de la société en commandite selon la part de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée à la séance.

2023-08-187

6. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À dix-sept heures quinze (17h15), il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET